



Préfecture de la région Bretagne

Appel à projets 2021 EXPRESSION DU BESOIN commission Culture Loisirs (CL)

Intitulé de l'action :	INTER CE
Période de l'action :	Année 2021 (de la signature de la convention jusqu'au 31/12/2021)
Lieu	Bretagne
Bénéficiaires :	Agents actifs et retraités éligibles aux dispositifs SRIAS L' arrêté annuel fixant la liste des bénéficiaires de l' action sociale interministérielle sera transmis aux prestataires retenus
Nombre de bénéficiaires estimés :	Non défini (dans la limite des crédits disponibles)
Contexte	La SRIAS Bretagne propose, à l'attention des agents de l'État actifs et retraités, éligibles à l'action sociale interministérielle, un certain nombre d'actions et de prestations à vocation sociale. Ces actions sont financées sur le programme 148 du ministère de la fonction publique.
Objet	Proposer aux agents et retraités de l'Etat des sorties, activités culturelles et de loisirs, le temps d'une demi-journée, journée, soirée ou weekend à prix attractifs pour l'agent, cofinancées par la SRIAS
Objectif de l'action	- Co organiser avec la SRIAS des actions de groupe, notamment : activités, événements ou week-ends culturels et de loisirs en faveur des agents quels que soient leurs revenus (cofinancement agents/SRIAS) ; - Proposer aux agents des tarifs préférentiels sur la billetterie, loisirs, culture, vacances, magasins ; > Le ou les prestataires doivent proposer dans leur offre des prestations accessibles aux personnes en situation de handicap ;
Contenu détaillé de la prestation :	Permettre à la SRIAS Bretagne d'adhérer à un réseau Inter-CE. Faire bénéficier le public concerné des avantages dudit réseau. Assurer la gestion et l'inscription des agents pour accéder au réseau du prestataire. Communiquer régulièrement à la SRIAS Bretagne des informations sur ses activités, ainsi que sur la billetterie. Fournir à la SRIAS Bretagne et à la préfecture de région/SGAR/PFRH un bilan semestriel quantitatif et qualitatif, par département, faisant apparaître le nombre de bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none">• Par service d'affectation et ministère de rattachement.• Par activité pratiquée ou accès utilisé. Faire bénéficier la SRIAS Bretagne d'une aide dans la mise en place de projets culturels spécifiques. Ex : organisation de journées à thèmes sur les 4 départements bretons. <ul style="list-style-type: none">• Gestion des inscriptions des participants• Transport collectif• Visites et activités collectives pour une journée complète• Repas, goûter/collation en groupe - Transmission d' un bilan de fin d' année sur les actions réalisées et le nombre de participants
Autres	Tout dossier non éligible validé par le prestataire sans confirmation de la préfecture de région ne sera pris

Informations utiles	<p>en charge sur les crédits de l'État. L'agent verse directement la part restant à sa charge au prestataire.</p>
Modalités de transmission des offres	<p>Les offres sont transmises uniquement par messagerie électronique à l'adresse plate-forme-rh@bretagne.gouv.fr copie à sriasm Bretagne@gmail.com</p> <p>La date limite de remise des offres est fixée au 8 février 2021</p> <p>L'offre doit comporter les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prestations individuelles proposées > billetteries, sorties, séjours, loisirs réductions chez des partenaires > préciser les modalités d'accès à ces offres - Prestations de groupe, pour les agents de l'État : organisation des sorties/journées/weekends en lien avec la SRIAS > Préciser modalités d'organisation > délais d'organisation, possibilité d'organiser des weekends « sur-mesure »...
Choix des prestataires	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prestataires retenus : pas de plafonds • Les prestataires seront choisis en fonction : <ul style="list-style-type: none"> - du prix des prestations (montant de l'adhésion pour la SRIAS, ou pour les agents, tarifs du prestataire sur la billetterie, séjours par rapport aux prix publics) - de la diversité de l'offre - du nombre d'enseignes partenaires du prestataire - de la facilité d'accès pour les agents aux offres du partenaire
Modalités de règlement	<p>Le règlement de la prestation est effectué à terme échu. Les factures doivent être transmises selon les modalités qui seront définies dans la convention.</p>
Budget estimé	<p>A titre indicatif le budget prévisionnel de la SRIAS pour cette prestation en 2021 est de : 5500 €</p>